Image not found or type unknown

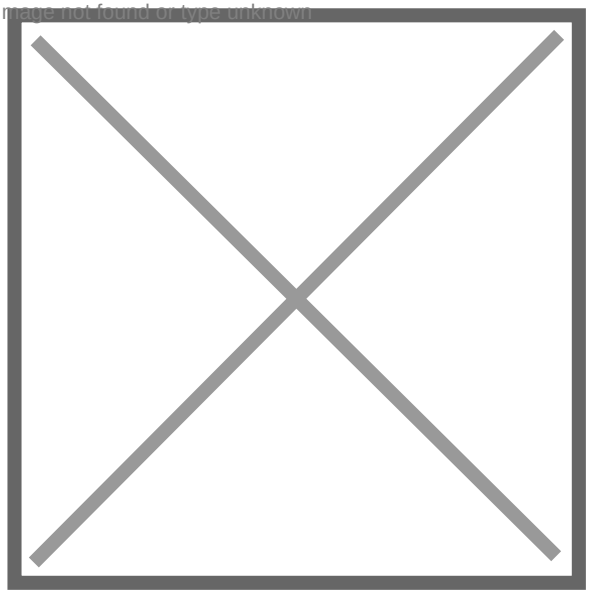

Saisie judiciaire de mon véhicule

Par **raphaelesteban**, le **08/11/2013** à **16:20**

Bonjour,

Voici notre situation : la société VIAXEL, organisme de crédit avec lequel nous avons contractés un crédit pour un vèhicule, nous demande de régler la totalité de la somme due ou de leur remettre le véhicule sinon ils procédent à une saise judicaire (pour seulement deux écheances de retard). Ce véhicule nous est indispensable car étant 4 personnes dont deux enfants (9 mois et 6 ans)habitant en campagne, nous n'avons pas d'autres moyens de locomotions pour nous rendre au travail ainsi qu'a l'école. De plus, depuis que nous avons contractés ce crédit ma femme a perdu son emploi.

Je ne conteste en rien le montant dû mais ma question est la suivante : que puis-je faire pour garder le véhicule ?
Ils attendent une réponse de notre part mardi pour lancer une procédure judiciaire ou le versement du solde (6.000 €).

Dans l'attente de vous lire, merci.

Par **amajuris**, le **08/11/2013** à **17:45**

bjr,
essayez de négocier un échéancier et payant au moins partiellement la somme due, gage de votre bonne foi.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés